

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 19/09/2023 Date d'affichage : 19/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois septembre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu 1^{er} Adjoint sortant.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (départ à 10h31 – après la délibération 2023-054), M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (départ à 11h12 – après la délibération 2023-058), Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mélina ISOUX, Thibault PUGNAT, Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (pouvoir à Mr François PARIS), M. Ludovic PAYEN (pouvoir à Mme Adeline HENNICHE) ; M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET (pouvoir à Mr Jacques ZIRNHELT),

Secrétaire de séance : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2023-054

COPROPRIETE « CŒUR VILLAGE »

■ Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la copropriété « Cœur Village »

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de renouveler les représentants du conseil municipal au sein de la copropriété « Cœur Village », et ce pour la durée du mandat.

⇒ Titulaire :

Est proposée : Mr Jacques ZIRNHELT

⇒ Suppléant :

Est proposée : Mme Alicia GUILLOT-BERNIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

DÉSIGNE Mr Jacques ZIRNHELT comme représentante titulaire du conseil municipal au sein de la copropriété « Cœur Village ».

DÉSIGNE Mme Alicia GUILLOT-BERNIER comme représentante suppléante du conseil municipal au sein de la copropriété « Cœur Village ».

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.
Fait à CORDON, le 26 septembre 2023

Télétransmis en Sous-préfecture le : **26 SEP. 2023**
Affiché le : **26 SEP. 2023**

Le Maire,
Mr François PARIS



Le Secrétaire de Séance,
Mr Albert BOTTOLLIER-DEPOIS